

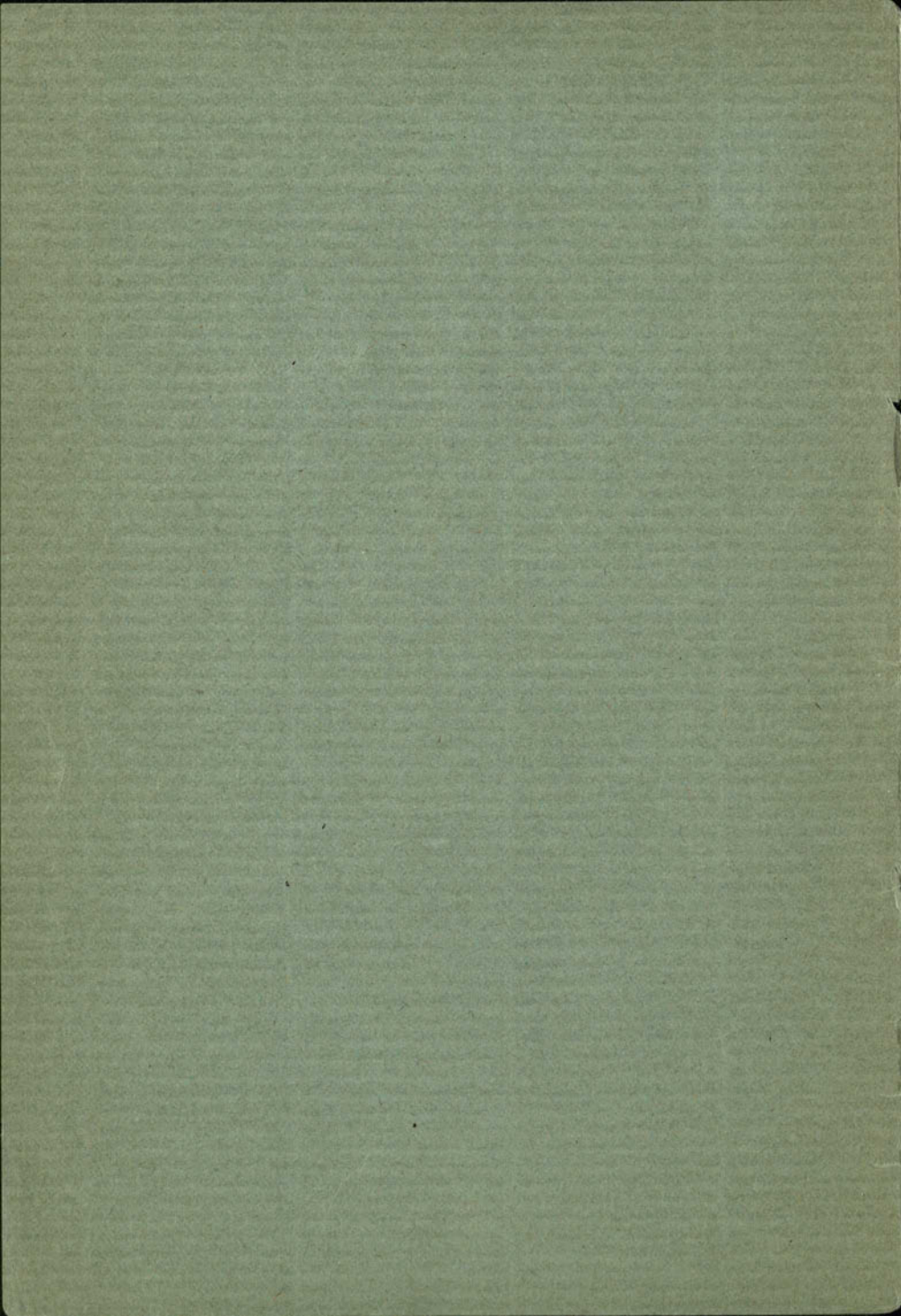


Remarques

sur

Certaines Questions intéressant la Religion

Oct. 1904





Quelques remarques sur certaines questions qui intéressent la religion en Canada et tout spécialement en la Province de Québec.

A son Excellence Monseigneur Donat Sbarretti,
Archevêque d'Ephèse, Délégué Apostolique au Canada.

Excellence.

Je, soussigné, âgé de 68 ans, pendant de longues années professeur de philosophie, puis de théologie—pendant 9 ans Supérieur du Séminaire de Saint-Hyacinthe, dont je suis encore membre,—voulant répondre à un désir exprimé par votre Excellence dans sa lettre (n. 111, 21 mai 1904), viens lui exprimer en toute sincérité mon sentiment sur les questions qui intéressent la religion au Canada, tout spécialement en cette Province de Québec. Les notes suivantes que je vous adresse sont exposées sans beaucoup d'ordre ; mais elles tendent au même but, à savoir : donner à V. Exc. des renseignements dont elle pourra peut-être profiter.

I. Il y a ici du libéralisme impie et du libéralisme catholique.

Je me demande d'abord : Y a-t-il eu, et y a-t-il encore, en ce pays, du libéralisme même impie ? Je réponds : Oui, il y en a eu. Et il y en a. Preuve : 1° le journal "l'Avenir", "l'Institut Canadien", le journal "le Pays" de Ls-Antoine Dessaulles, "la Patrie" de Beaugrand, franc-maçon—les plaidoyers impies de Laflamme et de Doutre dans le procès Guibord—diverses petites feuilles de courte vie, dont quelques-unes récentes ont été interdites par Mgr l'Archevêque Bruchési. 2° La mort scandaleuse, avec refus du ministère du prêtre, de l'Hon. Ls.-Jos Papineau, de Jos.

Doutre, du Juge R. Fontaine et la conversion d'autres "ante mortem" : R. Laflamme, J. B. Blanchet, tué ces jours passés dans un accident de chemin de fer. 3° Les efforts de plusieurs grand journaux dans ces dernières années pour laïciser l'éducation ; substituer des laïques aux congrégations enseignantes, pour faire taxer les Eglises et autres bien ecclésiastiques. 4° L'intrusion des Parlements dans la direction des écoles, le choix des matières et des auteurs, la tentative d'établir un ministre de l'Instruction publique.

Quant au libéralisme dit catholique, il y en a en abondance. Pour s'en convaincre, il suffit de lire nos journaux grands ou petits, prétendus catholiques ; ou d'entendre nos politiciens, nos orateurs populaires, qui ne cherchent qu'à gagner le peuple en le flattant et évitant toute question d'un ordre supérieur, surtout d'ordre religieux. On met sur le même pied de droits et de respectabilité les Catholiques et les Protestants et tous les non Catholiques. L'esprit de parti, ce "studium partium" si détesté du S. P. Léon XIII, qui l'appelle un des pires, sinon le pire des fléaux, règne à peu près en maître en cette Province. En temps d'élections politiques, chacun vote généralement pour le candidat de son parti, quel qu'il soit au point de vue moral et religieux. Cet esprit existe même dans le parti "Conservateur", mais beaucoup plus dans le parti "Libéral". Qu'on se rappelle seulement l'histoire du "Bill remédiateur" (Ecoles du Manitoba).

II. Sources des erreurs doctrinales chez nous—Mgr Bourget, après Mgr Lartigue, restaurateur de la saine théologie ; coup d'œil sur ses œuvres.

D'où viennent ces aberrations doctrinales ? Reconnaissons qu'elles ne sont pas toujours causées par une véritable

impiété ; qu'elle viennent très souvent de l'ignorance parfois incroyable des orateurs populaires, des rédacteurs et sous-rédacteurs de gazettes, en fait d'instruction religieuse ; mais souvent, et plus souvent, d'un fond d'orgueil, de présomption—et aussi d'un esprit d'indépendance à l'égard du pasteur, de l'Evêque—hélas ! même du Pape.

Question plus délicate : Y a-t-il du libéralisme ou du Gallicanisme, même dans notre clergé ? Dans le clergé d'il y a 60 ans, les auteurs en usage et les pratiques de plusieurs prêtres étaient plus ou moins gallicans, rigoristes, même quelque peu jansénistes. On ignorait généralement la pratique de la confession et de la communion fréquentes. Les meilleurs chrétiens laïques communiaient deux ou trois fois l'an, rarement plus souvent. Cependant la foi était robuste, au moins dans les campagnes. Ceux qui n'accomplissaient pas le devoir pascal étaient généralement mal notés. Avec et après Mgr Lartigue, premier Evêque de Montréal, le grand restaurateur de la saine théologie dans le diocèse de Montréal, qui était immense, fut le Saint Evêque Bourget. Il fut Evêque 48 ans, Ordinaire 36 ans, démissionna en mai 1876 (je dirai plus loin pour quelle raison). Le premier en cette province, depuis la cession du Canada aux Anglais en 1763, il introduisit les Religieuses du Bon-Pasteur d'Angers, celles du Sacré-Cœur et celles de Ste-Croix ; il fonda les Sœurs de la Providence, de Ste-Anne, ^{de Ste-Anne-Marie} et de la Miséricorde. Le premier encore, il fit venir de France les Oblats, les Jésuites, les Viateurs, les Pères de Ste-Croix, les Frères de la Charité. Le premier toujours, il fit disparaître des Cérémonies et de la Liturgie des usages nullement romains. Enfin, ses nombreux mandements sont pleins de l'onction du St-Esprit et de la science des saints.

L'une de ses œuvres les plus méritantes devait être plus tard l'occasion de démêlés, tristement célèbres, entre Montréal et Québec. Bien avant la création de l'Université

Laval à Québec, dont il n'était pas encore question, Mgr Bourget réussit, grâce à quelques médecins, bons catholiques, à établir, à Montréal, "l'École de Médecine et de Chirurgie", qui fut la première École Catholique de Médecine, en cette Province. On comprend la grandeur du bienfait pour la jeunesse, si nombreuse en cette partie de la Province, qui embrassait la profession médicale.

III. Question universitaire.

L'Université Laval, inaugurée en 1854 à Québec, eût bien désiré attirer à elle cette jeunesse ; et elle fit mainte démarche pour y parvenir, mais en vain. Les raisons de distance, des frais de voyage — de pension, sans moyens pour les étudiants de gagner quelqu'argent, en travaillant chez leurs patrons, ou en faisant d'autres travaux au temps des vacances ; l'éloignement prolongé de Montréal où tous leurs intérêts et ceux de leurs parents, ainsi que leurs espérances d'établissement futur les attiraient ; l'esprit même de rivalité qui, de tout temps, exista entre ces deux villes les plus importantes ; enfin une autre raison très grave que j'indiquerai plus loin : tout rendait impossible de décider cette jeunesse à se rendre à Québec, à 180 milles de Montréal. Québec insistait cependant : et d'une façon ou d'une autre on avait fait croire à Rome qu'aucune raison valable n'empêchait l'envoi de la jeunesse Montréalaise à Québec. Aussi, à chaque instance que faisait Montréal pour avoir son Université, Rome répondait : allez à Québec. Et on n'y allait pas. Québec fit alors un pas de plus : à sa demande, Rome décréta une succursale à Montréal sous le contrôle effectif de Québec. On fit cette succursale : les étudiants en Médecine continuèrent d'affluer à l'"École de Médecine". On tâcha alors d'amener l'"École" à se dissoudre, en offrant des chaires à ses membres dans la succursale ; mais

l'“École”, qui avait sa Charte ou incorporation légale, refusait de se dissoudre. De fait, la priorité d'existence de l'École, ses droits acquis de propriété, les sacrifices et le dévouement de ses membres, les services gratuits rendus par eux aux institutions de charité, la science et la religion de ses professeurs, l'attachement de leurs anciens élèves, et celui de leurs étudiants actuels : tout, en un mot, donnait à l'École le droit de vivre. Québec poussa Mgr Fabre, Evêque de Montréal à faire un pas de plus. Croyant sans doute agir suivant les vues de Rome, Mgr Fabre refusa à l'École de lui donner un chapelain comme elle demandait ; l'École continua d'avoir la masse des étudiants. On décida de frapper un grand coup : Mgr Taschereau, Archev. de Québec, en son nom et au nom de ses suffragants (moins Mgr Laflèche, Evêq. des Trois-Rivières), déclara par document public “cas réservé” celui des parents qui enverrait leurs enfants à l'“École de Médecine”, et de plus frappa d'interdit les professeurs de l'École. Cette fois, le Docteur L.-E. Desjardins, professeur de l'École, se rendit à Rome, exposa à la Propagande les faits sous leur vrai jour et l'iniquité de ces dernières mesures. Rome dut se rendre à l'évidence, et la Propagande envoya à Montréal le fameux télégramme : “Suspende omnia”. (Notons que la réserve et l'interdit infligés par acte officiel ne furent jamais directement révoqués par acte officiel.)

IV. Voyage de Mgr Bourget à Rome.

Ici se place chronologiquement le voyage, à Rome en 1881, de Mgr Bourget—fondateur, on peut dire, de l'École, et qui en connaissait les mérites—afin d'obtenir au moins la vie de cette École, et aussi de faire la lumière sur des faits capitaux au sujet desquels le S.-Siège avait été certainement trompé et compromis. Mgr B. avait alors 82 ans et souffrait d'infirmités cruelles qui menaçaient sa vie chaque jour. Supplié d'aller

lui-même à Rome, comme pouvant seul détourner le coup qui n'était que *suspendu*, il demanda quelques jours de réflexion pour consulter Dieu dans la prière, puis accepta en exprimant le désir de m'avoir pour compagnon. Au même temps, dans une réunion des Curés du Diocèse de Montréal, j'avais été choisi pour me rendre à Rome en leur nom, et chargé de leur requête au S.-Siège. L'honorable Sénateur Trudel, catholique fervent et très instruit, rédacteur en chef du journal ultramontain "L'Étendard", était aussi délégué par l'École. (Notons ici qu'une décision récente de la Propagande confirmait les précédentes : "Une seule Université avec succursale à Montréal sous le contrôle effectif de Québec.")

V. Résultats de ce voyage.

Quels furent les premiers résultats au moins apparents des entrevues de ces trois délégués avec les autorités de la Propagande ? Absolument nuls. Le Card. Préfet (Simeoni) affirmait des faits, des états de choses que Mgr Bourget niait. Il nous était évident que le Préfet et le Secrétaire étaient fort ennuyés de la situation et qu'ils désiraient fort de se débarrasser de nous et de nos réclamations. Le Préfet se hâta d'assurer Mgr B. qu'il allait lui obtenir une audience très prochaine du Souverain Pontife ; le Secrétaire, Mgr Masotti, depuis, Cardinal, me dit un jour pour quoi nous n'avions rien à espérer alors. Voici le sens exact de ses paroles :

"Il est inutile d'insister à présent pour avoir *vo*tre université (indépendante, au moins pratiquement) à Montréal, le S.-Siège ayant déjà rendu, en sens contraire, des décisions dont la dernière est récente. En supposant même que vos demandes et réclamations soient fondées, le S.-Siège ne peut changer tout à coup (*subito*). Il faut attendre qu'il se produise quelque raison, un fait grave *nouveau*

“qui pourrait autoriser ce changement ; mais, si par exemple Montréal devenait Métropole, alors on pourrait dire : “Archevêque à Québec ; archevêque à Montréal ; aussi “importants. Donc deux Universités. . .” C’était implicitement avouer que nos raisons étaient justes et qu’il n’avait rien à y répliquer.

Je compris 1° que l’argument de Mgr le Secrétaire avait sa force et que nous devions *attendre* ; 2° que nous pouvions espérer le succès assez prochain de nos demandes. Et je conclusais : donc nos demandes sont justes—donc les raisons ou exposés de faits qui ont motivé jusque-là les décrets du S.-Siège n’étaient pas fondés en vérité. Je compris enfin ; 3° que mon rôle à Rome était fini. Vers le même temps Mgr B. obtenait son audience. Mr. Trudel et moi savions que le saint vieillard, s’adressant au Vicaire de J.-C., pour l’acquies de sa conscience avant de mourir, ne lui parlerait que comme témoin certain des faits et de l’état des choses relatif à l’Université et à l’École de Médecine. Revenu de son audience, Mgr B. ne nous dit pas un mot de ce qui s’y était passé ; il se disait seulement extrêmement heureux et satisfait dans sa conscience d’avoir rendu, devant le Vicaire du Christ, le suprême témoignage à la vérité. Jamais il ne s’ouvrit à nous directement de ce qui s’était dit à cette entrevue et de ce qu’il en espérait. Cependant je crus le deviner quelques mois plus tard (en 1882). Revenu de Rome, j’allais de fois à autre passer quelques jours auprès du vénérable Evêque, qui daignait m’honorer de sa confiance et de son affection. Nous causions un jour du résultat possible ou probable de notre voyage à Rome. Voulant le faire se prononcer, je soutenais que notre cause était désespérée —que, si jamais nous réussissions, ce ne serait que dans un avenir éloigné ; et lui de me répondre vivement, d’un ton plein d’assurance : “Non, non, mon enfant. Nous

l'aurons, notre Université ; nous l'aurons, et bientôt, bientôt". Et comme je paraissais encore en douter, il me répéta les mêmes paroles avec une telle expression de figure et de voix que je me dis ! "Ou Dieu le lui a inspiré, ou le Pape le lui a dit". Avais-je bien deviné ? Je ne sais ; mais de fait, moins de 5 ans après, Mgr Fabre, d'Evêque devint Archevêque de Montréal. (Se rappeler les paroles de Mgr Masotti). Et un peu plus tard (le 2 février 1889), était signé le Décret "Iamdudum", qui assurait à l'Université Laval, à Montréal, une quasi indépendance. Grâce à ce Décret et sur les instances des Evêques de la Province Ecclésiastique de Montréal répondant eux-mêmes aux instances du Card. Préfet de la Propagande, il se fit un accord parfait entre l'Université et l'École de Médecine, et cet accord fut ensuite légalisé par un acte du Parlement Provincial. Et en vertu de cet accord ainsi confirmé pour le Parlement, la charte de l'École de Médecine de Montréal fut conservée et mise à la base de la Faculté de Médecine "de l'Université", de sorte que tous les membres des deux Ecoles se trouvent *ipso facto* "Membres de la nouvelle Faculté de l'Université". (Voir la Lettre Pastorale des Evêques de la Province Ecclésiastique de Montréal, 8 novembre, 1890.) Les délégués de 1881 avaient donc bien obtenu l'objet de leur délégation : et, ce qui vaut mieux encore, la paix régnait enfin.

VI. Qui trompait Rome ?

En face de ce résultat final, on se demande encore une fois : Qui donc trompait le S.-Siège pendant tant d'années ? Ici je ne veux rien affirmer ; je sais seulement que des membres du Séminaire de Québec ont fait en faveur de l'Université, de nombreux voyages à Rome, parfois prolongés. Il est également connu que cette Université avait à Rome des agents permanents. Nous avons à cet égard le

témoignage de l'Université. En annonçant au public qu'elle était obligé de fermer la maison de son pensionnat où elle recevait les étudiants étrangers à la ville, afin de la convertir en maison de revenus, Laval déclarait qu'une des choses qui avaient lourdement grevé son budget et qui la forçaient à cette mesure, étaient les énormes frais encourus pour envoyer ou maintenir à Rome des représentants ou agents chargés de défendre ses intérêts.

**VII. Vraie raison de la résignation de Mgr Bourget
comme Evêque de Montréal.**

Je veux consigner ici un fait important que Mgr Bourget me fit connaître, à moi, et peut-être à moi seul : C'est la raison vraie qui lui fit offrir au S.-Siège sa démission d'Evêque de Montréal (démission acceptée en mai 1876).
“ Après la fondation de l'Université Laval, me dit-il, j'avais
“ reçu, ainsi que les autres Evêques sans doute, instruction
“ du S.-Siège d'exhorter ma jeunesse étudiante qui se des-
“ tinaient aux carrières libérales à se rendre à Québec pour y
“ suivre les cours universitaires. Je le fis de tout cœur ;
“ mais je dus constater que le résultat était nul, ou à peu
“ près nul. Je fus bientôt convaincu que tous mes efforts
“ seraient vains, tant étaient grandes les raisons à l'encontre,
“ et générale l'opposition des esprits. Rome insistant en-
“ core, je compris que le S.-Siège avait été mis sous l'im-
“ pression que je manquais à mon devoir ; que je n'avais
“ pas suivi ses instructions ; bref, que je manquais d'obéis-
“ sance à son égard. Cette pensée me fut tellement pénible
“ et cruelle que j'offris ma démission”. Telle est, non *verba-*
tim mais fidèlement, la déclaration que me fit deux fois Mgr
Bourget après son retour de Rome. Et, certes, les évé-
nements subséquents ont montré à l'évidence que le viel Evê-
que avait raison de croire impossible le résultat qu'on
attendait de lui.

**VIII. Autre raison pour laquelle il était impossible
de diriger la jeunesse de Montréal à l'Université
Laval de Québec.**

Parmi ces causes d'impossibilité, n'y avait-il que des causes d'ordre matériel, telles que celles déjà indiquées ? Non. Il y en avait une autre d'ordre plus élevé, extrêmement grave aux yeux des catholiques, surtout du clergé : l'enseignement de l'Université de Québec était réputé entaché de plus d'une erreur doctrinale. Ainsi, le Rév. P. Braun S. J. invité à donner, dans l'Eglise Cathédrale paroissiale de Québec, des conférences sur le mariage chrétien, en exposa la doctrine intégrale. Cette doctrine ne plut pas à certains membres ou amis de l'Université ; ils portèrent leurs plaintes à Mgr l'Evêque Baillargeon, administrateur, en le priant de faire cesser ces conférences, mais sans réussir, heureusement. Un professeur de droit de Laval, M. F. Lange-lier plaidait, devant les tribunaux, la nullité d'une élection politique pour cause de ce qu'on appelait "l'influence indue" du clergé. Il alla jusqu'à interroger un témoin sur ce que son curé lui aurait dit en confession au sujet de son vote à donner. Plusieurs protestants étaient professeurs à Laval—l'un deux était sûrement franc-maçon. Pie IX, informé de ce fait, demanda le renvoi de ce professeur. L'Université prétexta diverses raisons pour le garder encore au moins un certain temps ; Pie IX prit ces raisons pour ce qu'elles pouvaient valoir, il toléra mais en chargeant la conscience des Directeurs—Au dire général, nombre de jeunes clercs auraient contracté, aux cours de l'Université le mal du libéralisme. Et je crois que sur ce dernier point Mgr Bégin, Archevêque actuel de Québec, ne me contredira pas. Autre fait significatif : dans toute la durée des démêlés entre Québec et Montréal au sujet de la question Universitaire (environ 25 ans), toute la presse libérale et ultra-libérale

fut en faveur de Québec. Qu'on lise, dans les journaux de 1881 et 1882, comment furent traités les délégués envoyés par Montréal à Rome.

Je crois devoir reconnaître ici que, si j'en juge aujourd'hui par Mgr l'Archevêque Bégin, Chancelier, ainsi que par Mgr Mathieu, Recteur, et M. Paquet, professeur de théologie dogmatique, l'enseignement de Laval, à Québec est maintenant irréprochable.

Je terminerai ces notes, sur les difficultés et divisions entre Québec et Montréal à propos d'Universités, par quelques extraits de l'Allocution qu'à prononcée à Montréal Mgr Archambault, Vice-Recteur, aujourd'hui Evêque de Joliette, et que je lis dans l'annuaire de l'Université Laval, à Montréal, pour l'an 1903-1904. "Des obstacles de toutes sortes se sont rencontrés sur la route de notre Université. Elle les a surmontés. Il y eut, dans sa marche ascensionnelle, des jours de divisions et de troubles. Peu à peu le calme s'est fait. Par le Décret "Iamdudum" (1889), le T.-S. Père Léon XIII a fait, de notre succursale, un autre siège égal, *Altera Sedes*, de l'Université Laval et lui a accordé *une indépendance presque complète*, au triple point de vue de la nomination de son Vice-Recteur et de ses professeurs, de son organisation et du programme de son enseignement? Une fois en possession de la liberté que réclamaient sa dignité et son développement, notre Université réussit à grouper toutes les forces intellectuelles et morales... Aujourd'hui notre barque vogue d'une allure assurée et tranquille. (pages 143-145).

N'avons-nous pas dans les mots par moi soulignés la justification complète de l'attitude de Mgr Bourget pendant les "25 ans de tentatives et d'instances pour l'érection, à Montréal, d'une Université *distincte et indépendante*, comme parle le Vice-Recteur, page 143 de son rapport?

IX. Tristes conséquences de ces luttes.

Cette période de 25 ans, qui a vu ces tristes et scandaleuses divisions que la presse faisait connaître à tout le pays avec force commentaires, souvent en vue de favoriser un parti politique, est un peu aujourd'hui de l'histoire ancienne. Il n'y a plus de directions contradictoires données au clergé et au peuple au sujet des élections politiques. On ne parle plus de la question universitaire—ni de celle de la division du diocèse des Trois-Rivières—ni du fait de Mgr Smeulders, Commissaire Apostolique, jugeant, ou opinant pour la non-division et de Rome, décrétant la division, etc., etc. L'union actuelle des Evêques de nos trois Métropoles, et surtout la présence permanente d'un Délégué Apostolique nous mettront, il faut l'espérer, à l'abri des malheurs du passé ; mais les fruits de ces mauvais jours *restent*. Car, avec l'agrandissement de nos villes — l'expansion et la mauvaise qualité générale de la grande presse—la diffusion, dans les masses ouvrières, des idées et des méthodes plus ou moins subversives de l'ordre moral et économique—avec la passion, poussée jusqu'au fanatisme, des partis politiques, et la corruption habituelle pratiquée dans les élections parlementaires—avec l'affaiblissement de la foi, autrefois si robuste en ce pays—avec l'amointrissement du prestige de l'atorité ecclésiastique et par là de la soumission due à l'enseignement et aux directions des pasteurs et, disons-le, avec la diminution de la confiance dans les décisions du S.-Siège agissant par la Propagande : fruit de ces années de luttes entre Québec et Montréal, où le S.-Siège fut plus d'une fois trompé sur des faits capitaux—avec tout cela, on le voit il doit rester un vaste champ de maux à réparer.

X. Remèdes.

Quant aux mesures au moins principales et plus urgentes, propres à remédier à ces maux, il ne m'appartient guère de les suggérer. Ce sont principalement les Ordinaires des diocèses canadiens qui, sous la haute et sage direction de Votre Excellence comme délégué du S.-Siège, ont des grâces plus spéciales pour voir le mal et y porter remède : "*Vos estis lux mundi ; Vos estis sal terræ*".

XI. Constatacion des efforts de la franc-maçonnerie chez nous.

Pour moi, restant dans ma sphère, je signalerai des faits considérables qui donnent une idée du progrès que font en ce pays les principes du pire libéralisme, et qui montrent les efforts et l'influence de la franc-maçonnerie même en notre catholique Province de Québec.

En mai 1893, à la réunion du Comité catholique du Conseil de l'Instruction publique, l'Hon. R. Masson, appuyé par Mr F. Langelier, fit une proposition déclarant que toutes les personnes enseignant dans les écoles *académiques* (généralement tenues par des Congrégations enseignantes), *modèles* ou *élémentaires* subventionnées par l'Etat, devraient être munies d'un certificat de capacité.

On a vu avec raison, dans cette proposition, un empiètement de l'Etat sur les Congrégations enseignantes. Ces Communautés font de l'enseignement une spécialité : un examen par l'Etat ne donnerait au public aucune garantie additionnelle. De plus, il ouvrirait la porte à des abus, à des conflits sans fin : ce serait un nouveau pas dans la voie qui conduit à l'*Etat enseignant*.

C'est ainsi que le comprirent les onze Evêques et deux laïques. Et la motion Masson-Langelier fut rejetée par 13 voix contre 8 voix de laïques (Voir *La Vérité*, 27 mai 1893).

Voyons maintenant ce qu'écrivait deux mois plus tard Mr le Chanoine Ouellette, de ce séminaire, qui, après avoir assisté au Congrès Eucharistique tenu à Jerusalem, se trouvait alors en France. Homme modeste et savant, froid, par-dessus tout prudent, esprit fin et pénétrant, Mr Ouellette adresse à un ami, aussi chanoine, une lettre datée de Cherbourg, en laquelle, après avoir parlé du lycée ou collègue laïque de cette ville, il ajoute :

“ A ce propos, laissez-moi vous faire part d'une intéressante conversation que j'ai eue il y a deux ou trois jours avec un homme fort intelligent que j'ai rencontré en voyageant de Saint-Malo à Cherbourg.

“ Je voyage volontiers, de temps en temps, en troisième classe ou en deuxième : cela va bien aux proportions de ma bourse de séminariste. Mon accoutrement me fait assez facilement passer pour un américain ou un anglais.

“ Or, j'avais pour vis-à-vis le monsieur en question. Nous causions. Il m'adresse la parole en anglais, en fort bon anglais, mais avec un certain quelque chose qui me fit juger qu'il était français.

“ Bientôt, il apprend que je suis américain ; que je connais le Canada ; que je n'ai pas de préjugés, etc., etc.

“ Ce monsieur est très content de la tournure que va prendre la question scolaire aux États-Unis. Le Canada-français, lui, est encore fort *arriéré* ; mais patience, cela viendra.—*Nous*, dit-il, *nous* travaillons là-bas, non sans succès.—

“ Mais, lui dis-je, comment l'entendez-vous ? Il y a beau temps que je n'ai plus de nouvelles de ce pays-là, et je ne vois pas ce que vous voulez dire.”—

“ Comment, vous ne savez pas “ that the ball has been set rolling ” au Conseil de l'Instruction publique, par une proposition qui tend à exiger l'examen de tous

“ les Instituteurs et institutrices, même appartenant à des ordres religieux ? Il est vrai que *nous* laissons l'examen aux Evêques ; mais patience, ce n'est qu'un premier pas.—

“ Et, dis-je, la proposition a-t-elle été acceptée ?—

“ Non. Tous les évêques ont voté contre ; mais tous les laïques, moins deux, ont voté pour.”—

“ Ainsi, la motion est perdue ?—

“ Oui, mais pour renaître. Car M. Mason ou Masson, je ne sais plus qui, aurait dit : Vous voulez la guerre ; vous l'aurez.—

“ Certes, dis-je, voilà vraiment *a new departure*. C'est toute une révélation. Et en parlant de cela, j'ai remarqué que vous disiez *nous*. Est-ce que vous seriez Canadien-français ? Ou bien, avez-vous avec le Canada-français des relations qui expliquent ce *nous* ?

“ Mon interlocuteur sourit.—“N'ayant pas l'honneur de savoir dans quelles eaux vous nagez, me dit-il, je ne puis que vous répondre ceci : mes amis et moi, nous nous réjouissons de tout mouvement dont le résultat final est de mettre l'éducation sous le contrôle de l'Etat. Nous avons obtenu cela en France ; nous y arriverons au Canada.”—

“Je vous avoue que je fus surpris et effrayé. On m'avait dit à Paris que la maçonnerie européenne avait au Canada des agents qui travaillent plus ou moins ouvertement à arracher l'enfance et la jeunesse à l'Eglise, pour réaliser le plan des loges : l'Etat éducateur, afin d'arriver à l'éducation laïque et sans religion. On me l'avait dit ; mais je ne le croyais pas. Aujourd'hui, je crains beaucoup...”
(Voir *Courrier de Saint Hyacinthe*, 27 juillet 1893—*La Vérité*, 5 août 1893).

(*Note.*—Mr Ouellette ignorait très probablement, ce qui s'était passé, deux mois auparavant, *en mai 1893*, au Comité catholique du Conseil de l'Instruction publique. Mais, son *vis-à-vis* le savait fort bien).

Le travail maçonnique relatif à la *laïcisation* de l'éducation, s'est continué depuis en ce pays. La "Ligue de l'Enseignement" fondée à Montréal est une œuvre maçonnique: Henri Bernard, dans son livre "La Ligue de l'Enseignement," l'établit sans réplique (Voir 2^e Edition, 1904). S'il était besoin d'une autre preuve encore plus écrasante, nous l'aurions dans la note suivante de "L'Acacia," journal maçonnique français, reproduite par "La France Chrétienne" à la date du 8 septembre dernier :

" Du Canada (lisons-nous dans la fascicule de juillet " dernier (1904), pays où le clergé gouverne à l'antique " manière la partie de la population d'origine française, nous " parvient un article de la "Revue Canadienne" intitulé " La Pieuvre Maçonnique". C'est une amplification de " rhétorique cléricale, au style ampoulé et déclamatoire " comme nos chanoines français en pratiquent à la douzaine. " Mais ce qui est intéressant, c'est la cause de ce débordement de bile. On a essayé de fonder à Montréal une " section de la "Ligue de l'Enseignement", de la *Ligue*, " *filie de la Maçonnerie*, qui prétend empiéter sur le droit " divin, lequel n'appartient qu'à l'Eglise, d'enseigner les " peuples".

"Ce qu'il y a de triste, c'est que la levée de goupillons " qui s'est produite, a fait échouer la tentative. Les Cana- " diens-français sont fiers de leur origine : les Français de " France doivent convenir qu'ils ont là des cousins arriérés. " Au point de vue intellectuel, ils en sont encore au XVII " siècle". (Voir *La Vérité* du 1^{er} octobre 1904)

XII. Exemple de tentatives audacieuses de la franc-maçonnerie.

A propos de la franc-maçonnerie et de son travail secret, mais puissant, pour détruire, s'il était possible, l'Eglise de Jésus-Christ, me serait-il permis, Excellence, de mettre ici, sous vos yeux, ce qui fut raconté à Rome, en ma présence et celle de deux autres témoins, par un haut personnage ecclésiastique ? Si j'ose le faire, c'est que ce récit nous confirme dans la conviction que c'est bien vraiment Dieu qui soutient l'Eglise, malgré des misères de même sorte encore possibles de nos jours. C'était en 1881, vers le mois d'octobre, Mgr Lafèche, Evêque des Trois-Rivières, son compagnon, M. Edm. Moreau, ancien Aumônier des Zouaves Pontificaux, curé de Saint-Berthélemy, et moi, occupions à Rome un même logement. Parmi ceux qui visitaient parfois Mgr Lafèche se trouvait Mgr Tizzani, Archevêque de Nisibe (auteur d'une Histoire des Conciles Généraux, et de celle des Conciles de Latran), alors complètement aveugle. Un jour, nous parlions de la franc-maçonnerie et des bruits persistants que tel ou tel ecclésiastique haut placé était franc-maçon. A un certain moment, Mgr Tizzani, dit à Mgr Lafèche : "Mgr, n'y a-t-il que des prêtres ici ?" Oui, Mgr, répondit celui-ci, et il nomma Mr Moreau et moi. "Eh ! bien, dit " Mgr Tizzani, je vais vous raconter ce qui m'est arrivé à " moi-même. C'était à l'époque où ma vue allait s'affai- " blissant. Le médecin qui soignait mes yeux m'arriva un " jour portant un cahier ou registre. Après examen de mes " yeux, il me dit : "Mgr, vous voyez que votre vue s'en " va. Vous n'êtes encore qu'archevêque", *in partibus...* " il faut songer à monter plus haut...Et c'est facile... " Veuillez seulement signer votre nom dans ce registre et je " vous assure qu'avant longtemps vous obtiendrez un poste " plus élevé. Mais, qu'est-ce que cela, lui dis-je?...C'est

“répondit-il, votre consentement à entrer dans la franc-maçonnerie. Mais, lui dis-je, jamais je n’y consentirai ! Il insista : “Vous devrez le faire, Mgr : la franc-maçonnerie est puissante ; elle a des amis très influents. Et si vous êtes des nôtres, on vous poussera même jusqu’au Cardinal”. Je refusai énergiquement, disant que ce serait une abomination d’apposer ma signature.

“Mais non, reprit-il. Il y a ici des noms très honorables. Voyez, dit-il, ouvrant et montrant son registre : “Voici la signature de Mgr un tel. . . celle de Mgr un tel autre. Nous les protégeons, et vous verrez qu’avant longtemps ils seront Cardinaux”. Alors, je lui dis : “Vade retro, satana : et il partit”. Eh bien, ajouta Mgr Tizzani, quelque temps plus tard, l’un d’eux était Cardinal. Et l’autre était nommé à un poste Cardinalice ; mais il est mort avant d’être nommé Cardinal. . .

“Un jour, reçu en audience par Pie IX, je lui dis : “Très-Saint Père, parmi vos Cardinaux, vous avez un franc-maçon. Lequel ? demanda-t-il ; je répondis : “Je n’ose vous le nommer, car c’est Vous qui l’avez fait Cardinal”. Et sans doute, le Saint Père, alors, de hausser les épaules !

Voilà, Excellence, brièvement la narration de Mgr Tizzani, dont je puis affirmer devant Dieu la parfaite exactitude quant au fond et même, substantiellement, quant à la forme. Mgr Tizzani : ayant pris congé, je fus prié par Mgr Lafleche et Mr Moreau d’écrire de suite un résumé des paroles de Mgr Tizzani, je le fis, je le lus, et tous deux se déclarèrent prêts à le signer si nous jugions à propos d’en faire usage. Ce document resta entre mes mains jusqu’après la mort des deux autres témoins. Alors, comme je le savais presque par cœur ; que je n’entrevois pas l’utilité d’en faire usage plus tard ; qu’enfin je craignais qu’il ne tom-

bât un jour en des mains malhonnêtes qui en useraient pour créer un affreux scandale, je le détruis. "Je suis moralement sûr que Mgr Lafèche a raconté la déclaration de Mgr Tizzani à l'Archevêque actuel d'Ottawa, vu qu'ils se sont trouvés ensemble à Rome peu de temps après la susdite déclaration. Mgr Lafèche l'aura sans doute raconté à quelques autres encore. Votre Excellence a toute liberté d'interroger Mgr l'Archevêque d'Ottawa et d'obtenir ainsi une confirmation du récit en question.

XIII. Conclusion.

Le document ci-dessus n'est pas le seul dont je me suis débarrassé. Comme, dans ma carrière déjà longue, j'avais suivi avec soin les questions et les faits intéressant l'ordre public et surtout l'Eglise dans le monde, et particulièrement en notre Province de Québec, j'avais fait une collection assez notable de documents, notes, extraits, références etc. Cette collection concernait tout spécialement la question Universitaire et le libéralisme catholique. Voyant plus tard que le seul souvenir des faits inexacts, même faux exposés à Rome, et des divers décrets de la Propagande qui en avaient été la conséquence m'était une cause d'impressions pénibles et troublantes—croyant de plus que ces pièces n'auraient plus guère d'utilité, je voulus effacer, autant que possible, le souvenir d'un passé déplorable, et je détruisis nombre de documents qui aujourd'hui m'auraient permis de rendre moins incomplètes les présentes notes.

Je clorai ce pauvre travail, en indiquant à Votre Excellence, comme source précieuse de renseignement, un Mémoire (suivi de *pièces justificatives* et d'un *appendice*), adressé aux EE. CARDINAUX S. C. DE LA PROPAGANDE, en février 1882, par Mgr l'Evêque des Trois-Rivières sur les *Difficultés religieuses en Canada*; et auquel a été ajouté,

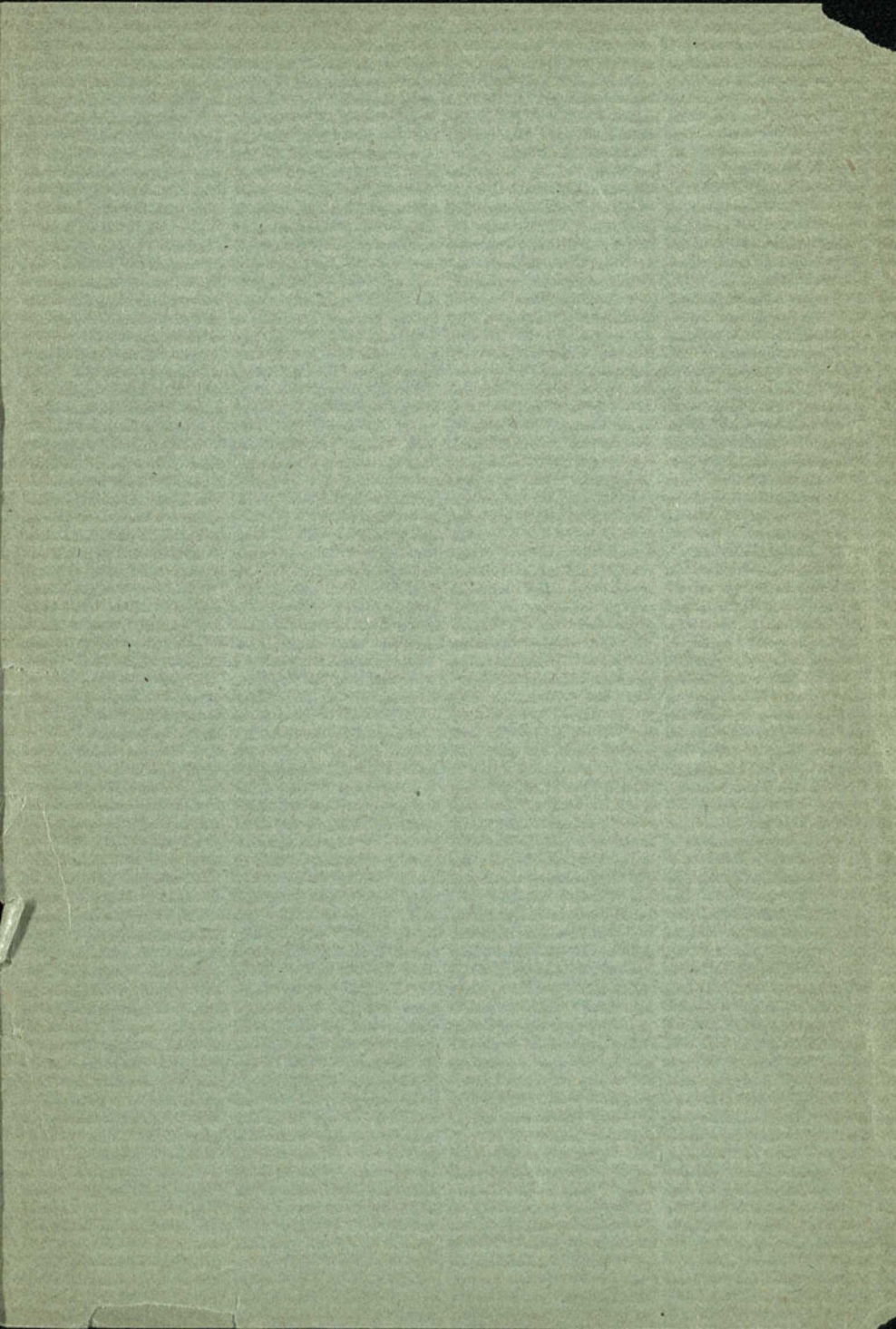
vers la fin de la même année, UNE RÉPONSE aux *Somma-
tions de l'Archevêque de Québec* concernant ledit *Mémoire*
~~considérable de feu Mgr Lafleche imprimé à Rome~~ ; en 1882
aussi, une approbation remarquable de ce *Mémoire* par le
Saint Evêque Bourget.

Il ne me reste plus qu'à me jeter aux pieds de Votre
Excellence, représentant notre admirable Pontife, Pie X,
et à vous prier de daigner bénir l'enfant tout aimant et tout
dévoué de la Sainte Eglise Catholique, Apostolique et
Romaine.

Séminaire de St-Hyacinthe, 28 octobre 1904.

A. DUMESNIL, PTRE.





BNQ



C 000 338 416